

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2023-030

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2023

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de l'Yonne /

89-2023-02-01-00003 - Délégation-signature SGC d'Auxerre 1er février 2023

(2 pages)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques de l'Yonne

89-2023-02-01-00003

Délégation-signature SGC d'Auxerre 1er février
2023

Direction départementale des Finances publiques de l'Yonne

Service de gestion comptable d'Auxerre

68 rue du pont

89000 Auxerre

sgc.auxerre@dgfip.finances.gouv.fr

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

DU RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'AUXERRE

Le comptable, responsable du SGC d'Auxerre

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme ROBERT Sylvie et Mme SERRATORE Anaïs inspectrices des Finances publiques**, adjointes au comptable chargé du SGC d'Auxerre, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000,00 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
Yohan BAUDELLOT	<i>Contrôleur</i>	<i>18 mois et 5 000 €</i>
Amanda BOINOT	<i>Contrôleur</i>	<i>18 mois et 5 000 €</i>
Marion DANCIN	<i>Contrôleur</i>	<i>18 mois et 5 000 €</i>
Alexia GRANDEL	<i>Contrôleur</i>	<i>18 mois et 5 000 €</i>
Micheline GUILLAUMIN	<i>Contrôleur</i>	<i>18 mois et 5 000 €</i>
Françoise HACCART	<i>Contrôleur</i>	<i>18 mois et 5 000 €</i>
Nicolas ROMOJARO	<i>Contrôleur</i>	<i>18 mois et 5 000 €</i>
Didier STEGEN	<i>Contrôleur</i>	<i>18 mois et 5 000 €</i>
Jean-Jacques TRABAUD	<i>Contrôleur</i>	<i>18 mois et 5 000 €</i>
Sylvie BISSON	<i>Agent administratif</i>	<i>12 mois et 2 500 €</i>
Pascal BRETIN	<i>Agent administratif</i>	<i>12 mois et 2 500 €</i>
Soukina DELVERT	<i>Agent administratif</i>	<i>12 mois et 2 500 €</i>
Olivier GAUTIER	<i>Agent administratif</i>	<i>12 mois et 2 500 €</i>
Chantal LACHEZE	<i>Agent administratif</i>	<i>12 mois et 2 500 €</i>
Antoine LAINELLE	<i>Agent administratif</i>	<i>12 mois et 2 500 €</i>
Jessica LECOMTE	<i>Agent administratif</i>	<i>12 mois et 2 500 €</i>
Christian RAMANANTSOA	<i>Agent administratif</i>	<i>12 mois et 2 500 €</i>

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Yonne

à Auxerre, le 01 février 2023
le responsable du SGC Auxerre,



Thibaut HETTICH
inspecteur principal des Finances publiques